Fen SNIDEN
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
Supplément au N° 25 - 13 mars 1993 - 48ème année

SNIDEN INFORMATIONS

Syndicat National
des Inspecteurs de
l'Education Nationale
Bulletin N° 8

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE

1- CTPM
du 1er mars 1993

2- Tableau
d'avancement
à la hors classe 1993

3- Bureau national :
10-11 février 1993

4- A propos
du mouvement

SNIDEN INFORMATIONS N° 8
Directeur de la publication : Jacques Bory
Rédacteur en chef : M. Marucelli
Imprimerie et photocomposition : FEN
Commission paritaire : 1877 D 73

CTPM du 1er mars 1993

Au cours du CTPM du 1er mars 1993, l'Administration a proposé l'examen des modifications statutaires découlant du protocole d'accord sur la valorisation des fonctions d'IEN 1er degré signé le 15 février : élargissement du pyramidage de la hors-classe de 30 à 35% et suppression de l'avancement à l'ancienneté dans les deux classes.

Martine LE GAL qui conduisait la délégation de la FEN a rappelé l'importance que la fédération accordait à la mise en oeuvre rapide des mesures visant à l'application des termes des protocoles de valorisation des chefs d'établissement et des IEN, protocoles négociés par les organisations syndicales FEN de ces personnels avec l'appui de la fédération, **parallèlement** aux retombées de l'accord Durafour.

Les interventions convergentes des délégués du personnel à la commission paritaire des IEN, M. MARUCELLI et R. HASIAK, et G. SANTARELLI membre de la délégation FEN au CTPM, ont souligné les aspects positifs des mesures examinées, mais en ont aussi marqué les limites (absence de revalorisation des pensions de retraite, absence de renégociation de la grille indiciaire dans son ensemble).

Les modifications statutaires ont été acceptées avec 35 votes POUR et 4 abstentions (FERC-CGT, 2 FO, CSEN-SNALC).

SNIDEN
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tél. 43.22.68.19

Déclaration de G. Santarelli

Membre de la délégation FEN, au CTPM du 1er mars 1993

Le SNIDEN est satisfait de la rapidité avec laquelle les termes du protocole d'accord, signé le 15 février par le ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, nos trois organisations syndicales de la FEN et la Fédération de l'Education Nationale, s'inscrivent dans les modifications statutaires qui sont aujourd'hui proposées à l'approbation du CTPM.

Ces mesures reconnaissent le rôle irremplaçable des corps d'inspection dans le système éducatif à l'heure où ils voient leurs tâches s'accroître dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques éducatives nationales inscrites dans la loi d'orientation sur l'Education.

Même si elles n'atteignent pas l'ampleur des demandes de nos organisations - qui souhaitent une renégociation totale de la grille indiciaire des IEN - et si elles évincent une nouvelle fois les retraités du bénéfice de toute revalorisation, elles permettent d'élargir les perspectives de promotion de l'ensemble des IEN.

Le texte proposé ce jour appelle de ma part deux remarques :

- la première porte sur la date d'effet du passage de 30 à 35% de la proportion de la hors-classe par rapport à l'ef-

fectif du corps. Le protocole stipule un passage à 31% le 01/I/93, 32% le 01/I/94, 33% le 01/I/95 et 35% le 01/I/96. L'absence de calendrier accompagnant le décret pourrait laisser supposer une application immédiate du taux de 35% ;

- la seconde, sur le 4ème point du protocole, dispensant de la condition de mobilité les IEN âgés de 55 ans qui exerçaient leur fonction antérieurement à la mise en place du statut, pour l'inscription au tableau d'avancement. N'y aurait-il pas lieu d'ajouter dans ce sens des précisions à l'article 17 du statut ?

Je dois enfin rappeler ici deux de nos exigences :

- celle de voir, dès 1993 - et bien sûr en 1994, 1995 et 1996 - les mesures budgétaires accompagner les modifications statutaires afin que le nombre des emplois de la hors-classe représente effectivement les 31% des emplois du corps car, à ce jour, on observe déjà un déficit de 13 postes pour atteindre les 30%. Cela signifie qu'il faut dès aujourd'hui inscrire 34 nouveaux emplois hors classe au titre des l'année 1993 pour atteindre les 31% stiupulés dans le protocole d'accord ;

- celle, aussi, de voir le groupe de travail, prévu au point 5 du protocole, faire des propositions pour que l'article 22 du statut, permettant que le 1/4 des recrutements d'IPR-IA puisse intervenir chaque année par liste d'aptitude parmi les IEN candidats, s'applique correctement. En effet, ce dispositif est loin de fonctionner de manière satisfaisante. Nous comptons sur ce groupe de travail pour rendre des conclusions de nature à permettre l'application du texte et à envisager, dans un terme proche, la constitution d'un seul corps d'inspecteurs aux missions diversifiées que nous appelons de nos voeux.

En conclusion, nous voterons ce texte.

Tableau d'avancement à la hors-classe 1993

La CAPN du 12/02/1993, présidée par M. Jacky SIMON, a examiné les propositions des recteurs concernant l'établissement du tableau d'avancement à la hors-classe au titre de l'année 1993.

Siégeaient à cette commission au titre de la parité syndicale : M. JARRIS, G. SANTARELLI (SNIDEN) - R. HASIAK (SNIET) - Cl. SOUFFLET (SNIIO) ; au titre de la parité administrative : J. SIMON, Dr de la DPID - A. LEGRAND, Dr des Ecoles - M. ROBILLARD, IG - M. PEPIN, IA.

Préparation de la CAPN

Cette commission avait été précédée d'une réunion des commissaires paritaires des trois organisations syndicales qui, comme l'an passé, ont défini une démarche commune (déclaration liminaire, respect des quotas, réajustement budgétaire lié aux créations, signature prochaine du protocole) et d'un temps de travail spécifique au SNIDEN pour examiner les documents préparatoires, faire le point sur les situations individuelles et arrêter des propositions académie par académie, au regard des travaux des CAPA et des critères syndicaux communiqués aux représentants des personnels de ces CAPA (prise en compte de l'ancienneté de fonction, de l'ancienneté dans le 9ème échelon - élément déterminant dans le reclassement - âge, notamment pour les collègues nés en 1938 et avant).

Travaux de la commission

La commission siégeant avant la signature du protocole d'accord - qui élargit dès le 1er janvier 1993 le taux de pyramidage de la hors-classe à 31% de l'effectif du corps - n'a pu travailler que sur les effectifs budgétaires antérieurs, soit 614 emplois hors classe. Les délégués du personnel ont demandé au directeur de la DPID que le repyramidage se fasse bien sur les 2091 emplois effectifs en 1993. Une nouvelle CAPN se réunira pour élaborer une seconde liste, dès que le décret modificatif sera paru, en s'appuyant sur les tableaux académiques dont les propositions sont suffisantes pour permettre ce choix complémentaire.

Pour cette première tranche, 71 candidats ont été retenus ; 54 en liste principale (remplacement des départs en retraite arrêtés à ce jour) et 17 en liste complémentaire (retraites supplémentaires et accès au corps des IPR-IA qui seront connus plus tardivement). Ce chiffre, compte tenu des 32 postes annoncés au BOEN concernant le recrutement au tour extérieur des IPR-IA, est apparu insuffisant aux délégués des personnels qui en ont fait la remarque. Concernant la promotion des IEN dans le corps des IPR-IA, l'Administration répond que même si les postes budgétaires existent, ils sont difficiles à pourvoir en raison des compétences pointues exigées sur certains emplois, compétences qui ne correspondent pas au profil de la plupart des IEN candidats. En conséquence, elle maintient à 18 la liste complémentaire.

Sur les 71 promotions, les IEN 1er degré disposent de 34 promotions en liste principale et 13 en liste complémentaire, ce qui correspond aux proportions des ex-corps. Sont placés en tête de liste nos quatre collègues admis à la retraite à la prochaine rentrée scolaire pour un bénéfice de l'indice 780 NM dans le calcul de leur pension. Viennent ensuite les quelques collègues retenus en raison d'avis exceptionnels, puis un classement fondé sur l'ancienneté dans la fonction pondéré par le classement des recteurs et éventuellement l'âge.

Compte tenu du passage de 30 à 31%, la totalité des collègues inscrits en liste complémentaire devrait accéder à la hors-classe.

Les classements rectoraux ont été déterminants dans les propositions de l'Administration, J. SIMON appréciant favorablement les travaux effectués par les CAPA. Ceci confirme l'importance du rôle des délégués du personnel dans les CAPA et la nécessité d'utiliser des critères de choix nationaux.

La vérification de la mobilité a été scrupuleuse. Les attestations des recteurs n'ont pas été contestées mais de nombreux documents, trop exclusivement descriptifs, n'affirmant pas clairement que la clause de mobilité était remplie, ont été récusés par l'Administration centrale. Dans ce domaine, les représentants des personnels ne disposent pas souvent des doubles des attestations rectorales qui leur permettraient une efficacité accrue. Par ailleurs, les délégués des personnels ont essayé d'obtenir l'inscription sur le tableau de collègues âgés de 55 ans et plus, ayant une mobilité fonctionnelle effective le 01/IX/1993. Le refus opposé par l'Administration est fondé sur les avis stricts et déterminants du contrôle financier en la matière. A l'issue des travaux de cette commission, 17 collègues âgés de plus de 55 ans ne sont toujours pas inscrits au tableau d'avancement en raison d'une non-mobilité.

Par contre, un certain nombre de situations délicates ont trouvé cette année une issue favorable grâce à la ténacité des représentants - tant académiques que nationaux - des personnels.

Analyse des résultats

1°) On note, cette année, peu d'avis exceptionnels mais une importance accrue du classement rectoral dans le choix de l'Administration. Les recteurs ont, dans l'ensemble, privilégié les IEN au 9ème échelon comme le leur

demandaient les délégués des personnels.
2°) L'Administration a respecté les équilibres entre les trois anciens corps.
3°) Les délégués des personnels ont obtenu que soient systématiquement examinées les situations des collègues âgés de soixante ans et plus - ou ayant demandé leur retraite au titre de l'année 1993 - et obtenu que la plupart soient classés.
4°) Au plan numérique, sur 47 IEN 1er degré classés : 43 sont au 9ème échelon et 32 en tireront un bénéfice indiciaire immédiat ; 4 seulement sont au 8ème échelon. 40 ont une ancienneté dans la fonction de plus de 10 ans. 23 sont âgés de 50 ans ou plus, 24 ont de 44 à 49 ans. Cette dernière donnée est liée à une plus large prise en compte de l'ancienneté de fonction.
Ces chiffres mettent bien en évidence le rôle de fin de carrière conféré au passage hors classe, mais aussi l'abaissement progressif de l'âge de ceux qui y accèdent.

Bilan provisoire

Au total, depuis 1990, 626 IEN 1er degré ont été promus, soit 46,37% du corps recensé en 1989 et plus de 90% du 9ème échelon. 80 IEN classés au 9ème échelon en 1989 restent à promouvoir. Avec l'augmentation de 1% en 1993 puis en 1994 et le nombre important d'accès à l'indice terminal en 94 qui assurera un retour à un nombre plus élevé de départs en retraite, cet effectif devrait logiquement être résorbé dès l'année prochaine, mais certains collègues connaissent un problème de mobilité qui ne trouvera pas aisément de solution, sauf à ce que le Conseil d'Etat accepte qu'ils en soient exemptés (voir termes du protocole d'accord). Pour cette première tranche, on peut estimer à 65% la convergence entre les propositions de l'Administration et celles du SNIDEN au regard de nos critères syndicaux, ce qui représente un net progrès sur 1992.

G.Santarelli

Bureau National : 10-11 février 1993

Président de séance :
A. Mouchoux - Secrétaire : J-Cl. Mitéran
Absents excusés :
J.-L. Ballarin - G. Calamand

Situation générale : deux points ressortent du rapide tour d'horizon :
• campagne électorale pour les législatives : le B.N. prend connaissance de la plateforme commune RPR-UDF sur l'Education, publiée le matin même dans **Libération.** Les grandes lignes sont déjà connues et ne font pas l'objet de débat particulier.
• Création de l'Internationale de l'Education, à Stockholm, le 26 janvier, date historique pour le syndicalisme enseignant comme le précise A. Mouchoux. Le SNIDEN était présent dans la délégation de la FEN. Les débats, pendant cette semaine de travail, ont mis en évidence, dans le contexte général de néo-libéralisme, la tendance aux privatisations à outrance, aux décentralisations, aux atteintes portées aux services publics d'Education. La situation en France, où le budget de l'Education nationale est en tête des budgets de l'Etat, apparaît tout à fait originale.

Projet de protocole d'accord. Brutale accélération de la situation après les blocages dans les négociations Fonction publique sur l'application accord Durafour aux corps d'inspection, de direction, d'administration et de gestion. Refus de Matignon de dépasser l'indice terminal 1015 brut (818 NM). L'action des syndicats nationaux, dans le cadre fédéral, sur cette question a porté ses fruits. Convocation en urgence au Cabinet du ministre de l'Education nationale, le 1er février, pour aborder négociations sur mesures spécifiques aux IEN, en vue protocole d'accord -hors Durafour- signé avec le ministère, entre la FEN, le SNIDEN, le SNIET, le SNIIO. Au cours de la réunion, les discussions ont permis d'avancer les échéances initialement retenues. La signature est prévue le 15 février au matin. Les questions sont simples : faut-il ou non signer ce protocole ? Faut-il lever la consigne syndicale de blocage du courrier à l'inspection départementale ?
Le **débat** qui s'ensuit permet une analyse complète.
Le texte reconnaît la fonction, irremplaçable, des IEN (G.Fulpin). Les mesures proposées accélèrent la carrière et les jeunes collègues sont concernés. Elles répondent en partie à notre motion de congrès 1991. Elles n'excluent pas de poursuivre nos revendications indiciaires (M. Le Bohec). On ne peut refuser ce qui est dans le protocole, mais ce n'est pas une réponse à l'action syndicale sur le Durafour, on ne connaît pas la réponse du Conseil d'Etat pour la mobilité, pas d'accord avec le mérite, on risque de nous endormir avec le groupe de travail (J-P. Drodelot). Il faut re-situer cet accord dans l'ensemble des acquis Fonction publique suite aux négociations avec la FEN et autres fédérations de fonctionnaires. On est dans un syndicalisme qui avance et qui gagne, même si cela ne correspond pas toujours à ce qui a été demandé. Sur le mérite, compte tenu de nos fonctions, il faut être prudent (A. Mouchoux). Le B.N. devra avoir un débat de fond sur la question (G. Fulpin - M. Jarris - M. Marucellil - A. Mouchoux).
Après un rapide et premier calcul, les avantages tirés de ces mesures sont très importants ; avantages qu'il faudra préciser et faire connaître (G.Santarelli). Une fois de plus, les retraités n'obtiennent rien alors qu'ils espéraient avec le Durafour. Il faut que cela soit souligné publiquement au moment de la signature (N.Josephe). L'élargissement du taux de passage, l'accélération des promotions, bénéficient à l'ensemble des actifs et s'approchent des 10ème et 11ème échelons que nous avions demandés. Lorsque les actuels 6ème, 7ème échelon de la hors classe seront effectivement tranformés en échelons supplémentaires de la classe normale, il faudra bien y reclasser les collègues retraités (M. Marucelli - G.Santarelli). La proposition de N.Josèphe sera réalisée.

Vote sur la signature : POUR 12 - CONTRE 0 - ABSTENTION : 2 : J-P Drodelot et C. Durand qui explique sa position : risque de voir dénaturée la fonction

36 15
CODE FEN

POUR LES INFORMATIONS SNIDEN

TAPEZ
IDN

actuelle, tirée vers celle d'IPR-IA, à travers le groupe de travail mixte, et en raison de la non prise en compte des retraités.

Vote pour la levée de la consigne syndicale : POUR, à l'unanimité. Information sur Minitel le soir même.

En conclusion de ce débat, compte tenu des difficultés à mesurer les retombées, à la fois statutaires et découlant du protocole d'accord, le B.N. décide d'élaborer une plaquette claire et compréhensible qui pourrait être diffusée à tous les IEN (ex-IDEN,IET,IIO), syndiqués ou non.

«Etat de l'Union» - Noël Josèphe fait le point sur une situation financière globalement saine. Si une baisse sensible des adhésions est actuellement constatée, ce n'est qu'en fin d'année que l'on pourra comparer utilement. Le B.N. y voit diverses causes : situation dans la FEN et retombées, changement de RR ou de RD conduisant à certains «flottements», acquis ne justifiant plus que l'on se syndique... ?

La proposition de N. Josèphe d'intégrer un «droit d'entrée» au SNIDEN lors de la première adhésion, justifiée par le fort turn over constaté depuis longtemps, sera ré-examinée ultérieurement. Les attestations syndicales, à joindre aux déclarations de revenus, sont actuellement adressées aux adhérents.

Préparation de la CAPN du 12 février.

G.Santarelli fait le point pour la CAPN du lendemain concernant les passages à la hors classe 1993 qui se feront sur les bases actuellement connues. Une nouvelle réunion sera sans doute nécessaire, ultérieurement, afin de prendre en compte les mesures contenues dans le protocole d'accord et le ré-ajustement occasionné par les créations d'emploi d'IEN depuis la publication du décret. Le B.N. s'accorde pour reprendre les mêmes critères que ceux appliqués l'an passé. Le débat est relancé sur le «mérite» : ne pas se laisser piéger par cette notion sur laquelle on n'est pas au clair (J. Arnould).

Unions dans la FEN - La «géographie» et le nombre des unions de syndicats nationaux seront arrêtés lors du CFN des 18 et 19 mars, conformément aux statuts, règlement intérieur votés à Perpignan. Le SNPDEN ne souhaite pas rester dans l'union «Encadrement» et demande à rejoindre l'union «Inspection» avec laquelle il se sent plus d'affinités. Une réunion s'est tenue à la FEN, le 8 février, d'où il ressort que les syndicats de l'union Inspection ne sont pas opposés au principe d'une union qui pourrait devenir «Inspection-Evaluation-Direction» à condition qu'ils ne perdent pas leur représentativité dans les instances fédérales. Prochaine rencontre, début mars, pour fixer les conditions du rapprochement. Le SNIDEN disposant désormais de deux postes de titulaire et de deux postes de suppléant au CFN, M. Marucelli propose que G. Santarelli et lui-même siègent comme titulaires, P. Frackowiak et M. Le Bohec comme suppléants et d'occuper le siège de titulaire du SNIDEN au BFN. Accord du B.N.

Congrès de Strasbourg

Organisation : les documents sont envoyés à tous les responsables ; aux RR en nombre suffisant pour les délégués de chaque académie. Confirmation d'une réception en Mairie et de la prise en charge, par la municipalité de STRASBOURG, des déplacements en autocar, prévus le 1er avril, notamment pour la visite au Conseil de l'Europe (J. Arnould - J.-Cl Mitéran).

Invitations au SNIET, SNIIO, SNIPR. Le débat s'engage sur la place et le rôle des trois syndicats au congrès de Strasbourg qui est, avant tout, celui du SNIDEN. Le B.N. s'accorde pour les inviter dès le 1er avril après-midi, avec possibilité, s'ils le souhaitent, de se réunir le matin. Ils pourront ainsi entendre les rapports des commissions, les débats, connaître les votes, le 2 avril. Possibilité leur sera offerte d'une intervention après ces votes. Eventualité d'une commission corporative le 1er avril, si nécessaire.

Invitation des derniers Secrétaires généraux du SNIDEN à l'occasion de ce Congrès de transformation.

Rapport d'activité - Compte tenu du rythme des négociations sur le protocole d'accord avec le ministère, M. Marucelli n'est pas en mesure de fournir un texte complet et totalement rédigé du projet de rapport. Il souhaite l'avis du B.N. sur les «têtes de chapitre», les points sur lesquels il faut insister. Il enverra, dans la semaine qui suit, le projet rédigé pour recueillir les avis des membres du B.N. Le rapport d'activité, les déclarations de candidature pour les élections au B.N., le matériel de vote feront l'objet d'un envoi spécial pour que les adhérents puissent voter dans les délais impartis.

Questions diverses.

• Congrès de la FGR/NANTES/7-9 juin 93. La régionale de NANTES sera contactée pour y déléguer des représentants.

• L'UNSA - Union Nationale des Syndicats Autonomes - sera officiellement créée le 12 mars. La FEN en est membre fondateur aux côtés de la FAT, de la FGAF, de la FGSOA et de la FMC. Le SNIDEN assitera à l'Assemblée constitutive.

A propos du mouvement

D'ores et déjà, la liste des postes publiés au BOEN N°7 du 15 février est à revoir, suite à quelques erreurs d'impression et à des modifications de situation. Il y a lieu **d'ajouter** :

Guyane : X (poste créé) - Seine-Saint-Denis : X (poste créé). Haute-Vienne : Limoges IV - Ille-et-Vilaine : Rennes X (création). Concernant l'Isère lire : *X (poste transformé)* au lieu de Pont-de-Claix + IUFM et, en Seine-Maritime : *Rouen X + IUFM AIS* au lieu de Rouen X + IUFM.

Enfin, *supprimer* : Doubs X (poste créé) et Ardèche X (poste créé).

L'USFEN PROPOSE

PRINTEMPS - ÉTÉ 93

Union sportive des personnels d'éducation, de la recherche et de la culture,
Association ouverte à tous,

Des stages mais aussi des séjours familiaux de loisirs sportifs - Tennis, golf, rando, croisières, voile, planche, catamaran, canoe-kayak, plongée, parapente, formation à la relaxation, gym douce, eutonie, stretching, yoga, massage, remise en forme, alpinisme, volley-ball, tir à l'arc, etc.

Un voyage, le CANADA - des grands lacs à la baie du St Laurent

Nom, Prénom .....

Adresse .....

.....

Joindre 3 timbres tarif lettre

USFEN
28 Bd Bonne Nouvelle - 75010 Paris
Je souhaite recevoir :
❑ la brochure Printemps-Été 92
❑ la documentation CANADA